

Troisièmement, le Canada essaie d'apporter des contributions qui non seulement soient utiles pendant la phase de maintien de la paix, mais aussi qui facilitent la reconstruction de la société, au sens le plus large; il s'agit de la période « d'édification de la paix » qui suit un règlement pacifique. À Kigali, les troupes canadiennes ont ouvert des aéroports et aidé à rétablir des communications vitales. En Haïti, la GRC a fourni un entraînement à la police locale pour la transformer en une unité professionnelle convenant à une société démocratique.

Quatrièmement, le Canada essaie d'intervenir rapidement quand des besoins apparaissent soudainement et que la communauté internationale a besoin qu'on réagisse de toute urgence.

Le Cabinet du premier ministre est impliqué dans toutes les nouvelles opérations et demandes de l'ONU. Une fois effectuées les évaluations susmentionnées, le Cabinet prend la décision finale au sujet de la participation du Canada.

La plupart des mandats pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU sont d'une durée limitée. Ils expirent après une certaine période, souvent après six mois, et ils doivent être prolongés par le Conseil de sécurité de l'ONU si l'opération doit se poursuivre. Les engagements canadiens en matière de maintien de la paix ne sont donc pris également que pour une durée limitée et font régulièrement l'objet d'une réévaluation avant d'être renouvelés.

Il n'existe pas d'obligation légale à l'effet que le Parlement approuve la participation du Canada à une mission de maintien de la paix. Néanmoins, on assiste à une participation parlementaire plus active en ce qui concerne les questions de sécurité. Ces dernières années, la Chambre des communes a tenu une série de débats sur le sujet du maintien de la paix.

Comme les autres États membres de l'ONU, le Canada verse sa quote-part pour toutes les opérations de maintien de la paix, qu'il y participe ou non. Cette quote-part sert à faire face aux dépenses des Nations unies et permet à cette organisation de rembourser les pays qui fournissent des contingents. Elle ne couvre pas les contributions volontaires en nature ou autres, ni les frais indirects encourus par les États membres. Quand le Canada participe à une opération de maintien de la paix, les coûts en personnel et en matériel sont supérieurs au remboursement effectué par l'ONU. Ces frais supplémentaires sont assumés par le gouvernement canadien.

LA NATURE CHANGEANTE DU MAINTIEN DE LA PAIX

Depuis la fin de la guerre froide, l'ONU a organisé des missions de maintien de la paix à un rythme accéléré. Entre 1991 et la fin de 1994, 21 nouvelles missions ont été établies, soit trois de plus que pour l'ensemble des 43 années précédentes. À la fin de 1994, on comptait plus de 78 000 Casques bleus de l'ONU déployés dans le monde entier, dont plus de 10 000 étaient des civils. Cette augmentation de la demande pour les gardiens de la paix est due en partie à une intensification des conflits régionaux et locaux. Elle a coïncidé avec le fait que les membres du Conseil de sécurité de l'ONU sont plus disposés à utiliser le maintien de la paix comme instrument central de gestion et de règlement des conflits.

La reconstitution des institutions gouvernementales, la surveillance des élections et la réduction des stocks d'armes ne représentent que quelques-unes des nouvelles missions que remplissent maintenant les gardiens de la paix. En outre, un élément de force figure de plus en plus souvent dans les résolutions du Conseil de sécurité établissant le mandat des opérations de maintien de la paix.

La forte augmentation du nombre de missions de maintien de la paix et la multiplication des tâches des Casques bleus posent de nombreux problèmes à l'ONU et à ses États membres. Certains de ces problèmes sont d'ordre politique, alors que la communauté internationale assume la responsabilité de situations qui constituaient jusqu'ici

« Si la communauté internationale devait faire quelque chose, c'est en tirer des leçons... et prendre les dispositions nécessaires pour mandater et équiper l'ONU pour qu'elle devienne le gestionnaire des crises dans un monde où les conflits et les catastrophes nécessitant une aide humanitaire semblent devenir une tendance de plus en plus fréquente. »

Mgén Roméo Dallaire, Ancien commandant des forces de la MINUAR